

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Le Havre, le 29 août 2019

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité emploi et formation maritimes

Fiche d'information relative aux conditions pour la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW dans le cadre des dispositions transitoires (jusqu'au 1^{er} septembre 2020)

Base réglementaire : arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW

- Observation générale : le brevet de mécanicien 250kW et le permis de conduire les moteurs marins (PCMM) existant antérieurement à l'arrêté du 17 août 2015 susvisé restent valides.
- Les titulaires d'un des titres suivants peuvent se voir délivrer un brevet de mécanicien 250kW :
 - permis de conduire les moteurs
 - BEPM machines marines
 - CAP de marin-pêcheur, option machine
 - CAP de marin-pêcheur délivré antérieurement à 1992
 - CAP de marin du commerce
 - Certificat d'apprentissage maritime pêche ou commerce
 - Certificat d'études maritimes de marin-pêcheur
 - Certificat de fin d'études maritimes de marin-pêcheur

Sous les conditions suivantes :

- aptitude physique à jour
- détention d'un CFBS 2010 ou CFBS 1995 ou attestation de formation dite « formation mécatronique totale » ou attestation de formation sécurité à la petite pêche (en cas d'attestation de cette dernière formation, la restriction suivante est apposée : « valable uniquement sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de moins de 12 mètres »).

NB : le CFBS est réputé acquis pour les marins ayant navigué avant le 13 août 1999. Ils doivent toutefois faire une demande de délivrance s'il n'apparaît pas sur leur fiche marin.

*NOTA : cette fiche a une valeur informative.
Seules les dispositions réglementaires ont une valeur juridique.*

A. - Les titres délivrés par le ministère chargé de la mer

TITRES DÉTENUS	SERVICE PONT	SERVICE MACHINE	SERVICE polyvalent pont et machine
Certificat d'aptitude professionnelle maritime de marin pêcheur, option pont.	X		
Certificat d'aptitude professionnelle maritime de marin pêcheur, option machine.		X	
Certificat d'aptitude professionnelle maritime de matelot.	X		
Certificat de fin d'études maritimes de marin pêcheur, option pont.	X		
Certificat de fin d'études maritimes de marin pêcheur, option machine.		X	
Certificat de fin d'études maritimes de matelot.	X		
Brevet d'études professionnelles maritimes de conduite et exploitation des navires de pêche.	X		
Brevet d'études professionnelles maritimes de machines marines.		X	
Brevet d'études professionnelles maritimes de marin du commerce.			X
Brevet d'études professionnelles maritimes pêche.	X		
Brevet d'études professionnelles maritimes de mécanicien.		X	
Certificat de fin d'études maritimes de conduite et exploitation des navires de pêche.	X		
Certificat de fin d'études maritimes de marin du commerce.			X
Certificat d'initiation nautique.			X
Certificat d'aptitude à la conduite des moteurs des navires conchyliques.			X
Attestation de succès à l'examen du brevet de patron de petite navigation.			X
Diplôme de mécanicien 750 kW.		X	
Certificat de scolarité et d'assiduité de la 1 ^{re} année du cycle de formation des officiers de 1 ^{re} classe de la marine marchande.			X
Certificat de scolarité et d'assiduité de la 1 ^{re} année du cycle de formation des officiers de 2 ^e classe de la marine marchande.			X

B. - Les titres réservés par le ministère de la défense

TITRES DETENUS	TEMPS de navigation exigés	SERVICE	QUALIFICATION particulière délivrée
Brevet d'aptitude technique délivré par la marine nationale relevant du domaine maritime	Trois mois de navigation effective	Service pont	Certificat de matelot de quart à la passerelle
Brevet d'aptitude technique délivré par la marine nationale relevant du domaine mécanique et électromécanique, électrotechnique	Trois mois de navigation effective	Service machine	Certificat de mécanicien de quart à machine
Brevet élémentaire de service général employé comme aide manœuvrier	Six mois de navigation effective	Service pont	Néant
Brevet élémentaire de manutention aéronautique	Six mois de navigation effective	Service pont	Néant
Brevet élémentaire opérations et navigations	Six mois de navigation effective	Service pont	Néant
Brevet élémentaire sécurité et logistique	Six mois de navigation effective	Service pont	Néant

Tous ces titres de formation professionnelle maritime (tableaux A et B) permettent d'embarquer comme matelot à la pêche.